

# Pôle IMMOBILIER



Le partenaire  
en Hygiène  
Antiparasitaire  
de tous les  
Professionnels



PRÉVENTION  
& LUTTE CONTRE  
LES NUISIBLES  
HIER...  
AUJOURD'HUI...  
DEMAIN...

Présente...

## **Non**TOX **Protect**<sup>®</sup>

La première prestation de lutte  
contre les rongeurs

**sans utilisation d'appâts toxiques**  
pour les parties communes  
des ensembles immobiliers d'habitation



Une prestation **PLUS SÛRE**, développée  
pour un **ENVIRONNEMENT DURABLE**

**SECURITE** de tous les copropriétaires  
**Pas de danger en cas d'ingestion**  
pour les enfants, ni pour les animaux domestiques

**RESPECT** de l'environnement  
**Pas de produits ni de déchets toxiques**  
déversés inutilement dans la nature

**PROTECTION** des parties communes  
**2 fois plus de visites de surveillance**  
pour pouvoir agir curativement en cas d'infestation

## Détails de la prestation...

- Nuisibles ciblés : souris et surmulots (rats d'égouts *rattus norvegicus*)
- Nombre d'interventions : 4 minimum par an
- Garantie de ré-interventions gratuites en cas de présence de rongeurs

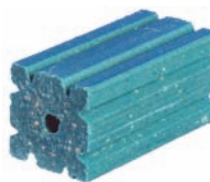
La prestation **NonTOX Protect®** est basée sur la mise en place dans les parties communes des ensembles immobiliers d'habitation, d'appâts non-toxiques afin d'assurer la surveillance des locaux.

*Remarque : lors de la mise en place de cette prestation, les éventuels produits toxiques restants d'un précédent contrat, seront retirés par l'Applicateur Hygiéniste Amboile et détruits dans une filière agréée.*



*Blocs de «DETEX».  
Formulés à base d'ingrédients  
alimentaires et sans aucune  
matière active toxique.*

Tous les 3 mois environ, un Applicateur Hygiéniste viendra contrôler ces appâts. En cas de consommation, signe de la présence de nuisibles, un dispositif de lutte adapté sera immédiatement mis en place. Il consistera en l'installation, sur la zone infestée, de pièges mécaniques et/ou d'appâts toxiques homologués, repérés par une signalisation spécifique et contrôlés par un minimum de 3 interventions sur 45 jours.



*Bloc formulé avec les  
mêmes ingrédients que le  
DETEX, mais avec en plus  
un anticoagulant spécifique.*

Après 2 visites de suivi sans piégeage ni consommation des appâts, signe de la disparition des rongeurs, le dispositif curatif provisoire sera retiré et la prestation non-toxique de surveillance, remise en place.

## Amboile Services et l'Environnement...

Amboile Services est la première société d'hygiène antiparasitaire, en janvier 2008, à avoir été reconnue officiellement conforme à la norme **NF U43-500**.

Cette norme, qui prend en considération à la fois des critères de Qualité, de Sécurité et de respect de l'Environnement, marque notre engagement pour de bonnes pratiques environnementales et une utilisation raisonnée des biocides.

La prestation **NonTOX Protect®** s'intègre parfaitement dans cette norme et dans notre démarche d'une meilleure Sécurité et d'un meilleur respect de l'Environnement.

En complément de cette prestation, afin de maintenir les «indésirables» à l'extérieur des parties communes et de limiter l'utilisation des biocides, nos Applicateurs Hygiénistes seront à même de vous proposer et de réaliser, si nécessaire, de petits travaux d'étanchéité et de colmatage des locaux (prestation **ProGuard™**), pour stopper les intrusions de nuisibles.



**ProGuard™**

Pour tout renseignement,  
merci de contacter le **Pôle IMMOBILIER Amboile Services :**

**Tél : 01.55.00.51.05 ou 01.55.00.51.25**

**E-mail : 3D.immo@ecolab.com    www.amboileservices.fr**